

**Le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde  
s'est réuni le lundi 8 juillet 2002  
au siège du SMACOPI  
sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.**

Assistaient également à cette réunion :

- . M. Yves BUTEL
- . M. Thierry HUET
- . M. Jean-Marie MACHAT
- . M. Gilbert MATHON
- . M. Pierre-Yves FAUQUET
- . M. Jean-Claude VANNICATTE
- . M. Stéphane HAUSSOULIER
- . M. Nicolas LOTTIN
- . M. Michel LETOCART
- . M. Guy DELAHAYE

Absents excusés :

- . M. Alain GEST
- . M. Fernand DEMILLY
- . M. Pierre MARTIN
- . M. Guy LACHEREZ
- . M. Guy CHAMPION
- . M. Guy ROUSSEL
- . Mme Pia DAIX
- . M. Pierre BAMIÈRE
- . M. Philippe BEAUVISAGE

Participaient également à cette réunion :

- . M. Jean-Christian CORNETTE
- . M. Thierry BALESSENT
- . M. Pierre de LIMERVILLE

---

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### I - MILIEUX NATURELS

#### 1 - Vente de produits au profit de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser la Régie Aire Autoroutière à reverser annuellement au SMACOPI la somme de 0,5 Euros pour chaque guide "Promenades Nature" vendu ainsi que 0,5 Euros pour chaque pochette "Espace Nature Somme" vendue, la Régie Côte Picarde Loisirs à reverser annuellement au SMACOPI la somme d'1 Euro par personne, pour chaque visite "A la découverte de la Baie de Somme" facturée 7 Euros, ainsi que 0,5 Euros pour chaque pochette "Espace Nature Somme" vendue, et ce pendant toute la durée de vie de ces produits.

#### 2 - Achat d'une tronçonneuse

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder à l'acquisition d'une tronçonneuse forestière pour un montant de 600 Euros HT.

#### 3 - Prolongation de la convention de gestion du parking du Royon à Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un avenant de prolongation de la convention de mise à disposition pour le parking du Royon pour une durée de trois ans.

#### 4 - Mission photographique aérienne

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la commande d'une mission photographique pour un montant de 7 176 Euros TTC en 2002 ainsi que celle de l'orthorectification en 2003 pour un montant de 7 774 Euros TTC auprès de l'entreprise AEROVISTA.

#### 5 - Remplacement de véhicules

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder à l'acquisition de trois véhicules en location longue durée, ainsi que celle d'un véhicule de société dont la dépense serait affectée en section d'investissement, et la reprise d'un des deux Land Rover.

## **6 - Renouvellement convention ADI 80**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec ADI 80.

## **7 - Massif dunaire du Marquenterre - Autorisation de passage d'une course d'endurance équestre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable auprès du Conservatoire du Littoral pour l'organisation d'une course d'endurance équestre le 22 septembre 2002 empruntant le sentier d'accès à la mer à Saint-Quentin-en-Tourmont.

## **NATURA 2000**

### **8 - Site Internet**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer un marché de prestations intellectuelles avec la société CREACOM, pour un montant de 13 705,76 Euros TTC, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

### **9 - Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter sa délibération en date du 29 avril 2001 en ce qui concerne la signature d'une convention de prestation de service et autorise son Président à signer une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme.

## **PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE**

### **10 - Travaux de réparation de l'ouvrage de protection**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président :

- § à signer une convention de mandat avec le Conservatoire de l'Espace Littoral, propriétaire
- § à solliciter le concours financier du Conservatoire de l'Espace Littoral à hauteur de 40 %
- § à contracter un emprunt pour financer le solde de l'opération, dont les remboursements seront financés par les recettes d'exploitation du Parc
- § à lancer toutes démarches techniques et administratives nécessaires au lancement des travaux ainsi qu'une consultation d'entreprises.

### **11 - Gestion en régie du Parc Ornithologique du Marquenterre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché de prestations de service avec l'Association Marquenterre Nature pour un montant de 362 140,11 euros HT ainsi qu'à délivrer l'ordre de service correspondant concernant la gestion du parc ornithologique du Marquenterre pour la période du 1er juillet 2002 au 11 novembre 2002.

### **12 - Droits d'entrée du Parc : Régie de recettes**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à proroger la durée d'activité de la Régie " Parc Ornithologique du Marquenterre " pour une durée indéterminée, signer l'arrêté correspondant et nommer Monsieur Jackie CUDEK, régisseur principal et Mademoiselle Christine LOURDEL, régisseur suppléant, maintenir le maximum de l'encaissement à hauteur de 30 489,80 € ainsi que les encaissements de nature suivante : chèques, espèces, cartes bancaires, factures et le versement périodique hebdomadaire des encaissements à la Perception d'Abbeville et Banlieue.

### **13 - Convention de mise à disposition du pavillon d'accueil par le SMACOPI au profit de la SARL Domaine du Marquenterre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition du pavillon d'accueil par le SMACOPI au profit de la SARL Domaine du Marquenterre.

## **OPERATION GRAND SITE**

### **14 - Etude préalable à l'Opération Grand Site Baie de Somme - Agrément de sous-traitant**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'agréer le sous-traitant CARTEDIT dans le cadre du marché d'étude préalable à l'Opération Grand Site Baie de Somme.

---

## **II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **SMACOPI**

#### **15 - Convention d'occupation précaire par le SMACOPI au profit de la SARL Bois Dormant**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le principe de la signature d'un contrat d'occupation à titre précaire par le SMACOPI au profit de la SARL Bois Dormant.

#### **16 - Modification de la Taxe de Séjour**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 17 décembre 2001 relative à la modification de la taxe de séjour et adopte les dispositions suivantes, applicables dès le 1er janvier 2003 :

#### **17 - Taxe de séjour : acquisition des fichiers fonciers bâtis**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer une lettre de commande d'un montant de 391,63 € auprès de la Direction des Services Fiscaux concernant l'acquisition des fichiers fonciers bâtis sur les 18 communes de la Côte Picarde ainsi qu'à engager la dépense correspondante

#### **18 - Lessivage et peinture des couloirs et bureaux du SMACOPI**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la société DESFOSSE-TUNCQ pour un montant de 6 525,17 € TTC pour le lessivage et les peintures des couloirs et bureaux du SMACOPI ainsi que d'autoriser le Président à signer la lettre de commande et engager les dépenses correspondantes.

#### **19 - Appel à projets FEDER**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'appel à projets FEDER déposé par le SMACOPI concernant les opérations structurantes à l'échelle de la Côte Picarde et autorise son Président à déposer les fiches projets auprès du Secrétariat Général aux Affaires Régionales.

#### **20 - Création d'un poste de rédacteur ou attaché à temps complet - Responsable suivi marchés publics**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur ou d'attaché à temps complet pour le service des marchés publics.

### **CAYEUX-SUR-MER**

#### **21 - Travaux de réhabilitation paysagère et écologique de l'enclos Bourgeois - Choix de l'Entreprise**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la SA REVET comme prestataire de travaux pour la réhabilitation paysagère et écologique de l'enclos Bourgeois et autorise son Président à signer le marché correspondant pour un montant de 12 613,02 € TTC (Tranche Ferme + Tranche Conditionnelle), l'ordre de service ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

### **BELLE DUNE**

#### **22 - Finitions Belle Dune - Rétrocession des terrains au profit des communes de Fort-Mahon, Quend et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique de Quend - Fort-Mahon.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de signer la lettre de commande au profit de Monsieur DEVINS, géomètre, pour un montant de 5 030,39 euros ainsi qu'à engager la dépense correspondante.

### **DIGUE DES BAS CHAMPS**

#### **23 - Confortement arrière**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 11 mars 2002 ainsi que d'appliquer l'article 19.1 du CCAG pour une prolongation de délais jusqu'au 25 mars 2002 étant donné que des travaux, liés à d'autres marchés, ont fortement perturbé leurs interventions. Les pénalités de retard ne seront donc pas appliquées.

## **PLAN VELO COTE PICARDE**

### **24 - Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Direction Départementale de l'équipement concernant le Plan Vélo Côte Picarde.

### **25 - Lot K : signalisation horizontale et verticale - fourniture et pose de glissière de sécurité, clôtures**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération du 11 mars 2002 et d'autoriser une prolongation de délais jusqu'au 26 juillet 2002 et de ne pas imputer à l'entreprise Technique Nouvelle de pénalités de retard, vu que d'autres travaux incombant à d'autres marchés ont décalé ces interventions.

### **26 - Marché travaux d'accompagnement**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prolonger le délai du marché jusqu'au 31 juillet 2002 en vertu des dispositions de l'article 19.1 du CCAG et de ne pas appliquer de pénalités de retard à la société Colas Nord Picardie.

### **27 - Phase 2**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avant-projet phase 2 de l'opération Plan Vélo Côte Picarde.

### **28 - Projet vélos électriques**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs de location de vélo pour la clientèle respective de Pierre et Vacances Belle Dune ainsi que l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu, et autorise son Président à signer les contrats de location ainsi qu'une convention de mise à disposition des 6 vélos au profit de Pierre et Vacances et mener l'enquête de satisfaction.

La recette de location des vélos mis à disposition au Cap Hornu sera encaissée par la Régie Côte Picarde Loisirs et reversée au SMACOPI.

---

## **III - COTE PICARDE LOISIRS**

### **29 - Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les résolutions prises lors des conseils d'exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

### **30 - Projet de partenariat avec le groupe MAREIS**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur de Côte Picarde Loisirs à signer la convention de partenariat avec le Groupe MAREIS.

### **31 - Tarifs 2003**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs 2003 des équipements de Côte Picarde Loisirs (Golf, Aquaclub, Cap Hornu, Maison de l'Oiseau, Jardins de Valloires, Parc Ornithologique du Marquenterre), ainsi que de la Hutte des 400 Coups.

### **32 - Fourniture et livraison de denrées alimentaires - Avenant n° 1 au marché de la société LACROIX distribution - Lot 11 - crèmerie**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de réviser les prix et d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec la Société LACROIX Distribution concernant le marché de fournitures et livraisons de denrées alimentaires.

### **33 - Bons de réduction 2002 pour les Jardins de Valloires et le Parc Ornithologique du Marquenterre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs de réduction 2002 pour les Jardins de Valloires et le Parc Ornithologique du Marquenterre.

## **JARDINS DE VALLOIRES**

### **34 - Aménagement de l'Espace Lamarck**

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le projet d'aménagement de l'Espace Lamarck et autorise son Président à solliciter les concours financiers selon le plan de financement suivant :

- FNADT 30 % 46 500 €
- FEDER 30 % 46 500 €
- Conseil Général - SMACOPI 40 % 62 000 €

à lancer les démarches techniques et administratives correspondantes :

- engagement des lots 1 et 2 attribués en janvier 2002 et négociation de la révision des prix
- mise en concurrence d'entreprises pour l'attribution des lots n° 3 et n° 4 : signalétique et scénographie et engagement des travaux
- réajustement des missions attribuées de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et de contrôle sécurité - santé ainsi qu'à signer un avenant au contrat initial, portant la mission de maîtrise d'œuvre (phase pro/adaptation du projet à l'AOR) du montant de 25 953,70 € HT à 35 375,60 € HT, selon la décomposition ci-annexée.

## **GOLF BELLE DUNE**

### **35 - Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'aire du practice du Golf**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, compte tenu du retard au lancement de dossier et d'une nécessité de réaliser les travaux entre l'automne et le printemps suivant, de prolonger le délai, sans application de pénalités sur la base d'une remise du DCE au 15 septembre 2002.

L'achèvement des travaux, avec la considération des risques d'inondations du practice au cours de l'hiver et du printemps 2003, est reporté au 15 juillet 2003.

### **36 - Arrosage du Golf Belle Dune - engagement de la seconde tranche de travaux et inscription budgétaire**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à passer la commande de cette seconde tranche d'un montant de 13 236,50 € HT à l'article 2151 ainsi qu'à apporter les modifications suivantes au budget de la Régie Côte Picarde Loisirs soit une inscription de 7 357 € HT au compte 2151.

### **37 - Gestion des eaux pluviales du Marquenterre- Belle Dune**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer les démarches techniques et administratives sous maîtrise d'ouvrage de Côte Picarde Loisirs/Golf de Belle Dune ainsi qu'à effectuer :

- la commande de levés de géomètre,
- la sollicitation du concours financier du Conseil Général de la Somme à hauteur de 89 000 € HT,
- le lancement d'une consultation d'entreprises concernant la gestion des eaux pluviales du Marquenterre - Belle Dune.

### **38 - Acquisition de bancs**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur de la Régie Côte Picarde Loisirs à signer la lettre de commande d'un montant de 1543,50 € HT auprès de la société MARCANTERRA ainsi que d'inscrire la dépense correspondante (article 218-4).

### **39 - Adaptations et déplacements de trous du parcours du Golf de Belle Dune**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à commander à Monsieur ROSSI une mission de conseil pour la somme de 12 600.00 € HT à signer le contrat correspondant ainsi qu'à lancer les demandes techniques et administratives nécessaires à l'opération :

- consultation de géomètres pour la réalisation de levés de terrain sur les parties du parcours à transformer,
- consultation de cabinets d'études pour l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de transformation du Golf,
- programmation et inscription de l'opération au budget de la Régie (phases Etudes de programmation, maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement),
- montage financier de l'opération et son engagement.

---

## **IV - REGIE DE L'AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME**

#### **40 - Acquisition d'une caisse enregistreuse**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme à retenir l'offre de la Société JDC moins disante pour un montant de 990 € HT ainsi qu'à signer la lettre de commande correspondante et engager la dépense.

#### **41 - Décision modificative n° 1**

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'inscrire en dépense en section d'investissement au compte 2183 " matériel de bureau et informatique " la somme de 1 200 € HT et de prévoir en recettes 1 200 € HT au compte 106 " Réserves ".

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'inscrire en dépense en section d'investissement au compte 2 135 "installation générale, agencement, aménagement des constructions " la somme de 3 984 € HT et de prévoir en recettes la somme de 3 984 € HT au compte 106 " Réserves ".